

de l'Ecole Vétérinaire, appartient vraisemblablement au département, et alors ce n'est pas l'autorité municipale, mais bien le conseil général et l'autorité administrative qui doivent la prendre sous leur protection.

VI.

EGLISE PAROISSIALE DE SAINT-PIERRE.

L'église paroissiale de Saint-Pierre est absolument moderne et n'a droit à aucun intérêt de la part du fonctionnaire préposé à la garde des monuments historiques de la ville de Lyon. Elle fut rebâtie en 1746, sous la direction de Gérardø; elle était, jadis, voisine de l'église de Saint-Saturnin qui n'existe plus et lui fut réunie.

Cependant, Monsieur le ministre, la façade de cette église est un reste tellement antique que l'on ne saurait vraiment pas dire son âge et mettre une date sur son front. — Ce n'est pas encore du byzantin, c'est presque du romain pur, de l'époque augustale. Ce reste précieux qui sert d'entrée principale à l'église actuelle, se compose d'une porte cintrée à voussure, dont l'arc est presque elliptique, et d'un vestibule orné de colonnes et de pilastres en marbre blanc, à chapiteaux fort remarquables. Le massif de la maçonnerie de cette façade, qui est très-étroite, est faite de moëllons de grand appareil, et percée d'une petite ouverture à plein-cintre, ressemblant à une fissure, oblongue, coupée en biseau. Des traces évidentes d'incendie sont empreintes sur cette façade. — On a altéré, par une couche épaisse de peinture à l'huile, l'aspect intérieur du vestibule ou crypto-portique : du reste ce vénérable débris ne menace nullement de périr; il importe, cependant, qu'on le recommande au conseil de fabrique